



L'intégralité du PV est consultable
en Mairie et sur le site internet
de la Mairie

Réunion du conseil municipal du mardi 11 février 2025 à 19h30 - Salle de réunions

Procès-Verbal

Approuvé en réunion du 14 avril 2025

Affiché le 18 avril 2025

MVR/CD/MPP/

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation	30 janvier 2025
Nombre de membre en exercice	15	Date d'affichage	05 février 2025
Nombre de membres présents	12		

L'an deux mil vingt cinq et le onze février à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PIALLAT Marie-Pierre, Maire.

Présents : BOREL Vincent, DEBARD Chantal, SIBOLD Thierry, CATTIN-QUEST Mélanie, MEJEAN Eric, LAURENT Nicolas, ROSSILLOL Katia, LAURENT Nicolas, JEAN Guy, JARRICOT Romain CLAUZON André, LE ROI Alain.

Absents représentés : MARTINO Leslie (pouvoir à LAURENT Nicolas), IBOT Corinne (pouvoir à PIALLAT Marie-Pierre).

Absent excusé : BRUNEL Damien

Mme DEBARD Chantal a été nommée secrétaire.

Après avoir fait l'appel des membres du conseil municipal et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Approbation du PV de la réunion du 28 novembre 2024

Date d'affichage : 17 février 2025.

Après concertations avec les deux responsables des listes, et après 2 modifications à la demande de M. André CLAUZON pour le groupe « Espeluche, C'est Vous », le PV a été approuvé.

Codification Actes : 7.10 Divers

Délibération n° D202502/01 – Territoire d'Energie Drôme – Renforcement du réseau BT poste Espeluche

POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste Espeluche

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	87 585.53 €
dont frais de gestion : 4 170.74 € HT	

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	87 585.53 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé.

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Codification Actes : 5.4 Délégation de fonction

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal

Questions diverses de Madame le Maire

Réunions publiques

→ Vendredi 28 février à 18h30 à la salle des fêtes : mutuelle communale JUST, suite à la décision de la commission d'Aide Sociale du 30 janvier 2025.

→ Vendredi 14 mars à 20h à la salle des fêtes : débat sur le sondage pour le devenir de l'ancien cabinet médical.

→ Vendredi 18 avril à 18h30 : inauguration du parking du Tilleul.

Croisement RD4/RD169

Suite à plusieurs accidents ces dernières semaines, Madame le Maire a sollicité une nouvelle fois, à l'automne, les services du Département et de la DDT. Des mesures ont été faites qui vont déboucher sur une étude en juin pour réaliser un « tourne à gauche ». Madame le Maire compte les rencontrer de nouveau car cette solution ne convient pas. M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme et M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, confirment qu'il ne faut pas relâcher la pression vu la dangerosité des lieux.

Questions diverses du groupe « Espeluche, C'est Vous »

Maison médicale – Occupation actuelle et à venir

Madame le Maire informe sur les occupations de la maison médicale : 1 médecin, 1 cabinet infirmier (pas de permanence actuelle mais les loyers sont à jour), 1 ostéopathe et une praticienne en Shiatsu. En attente : un stagiaire pour le médecin qui doit continuer les démarches.

Obligations des entreprises à la fin de réalisations de travaux impactant le domaine public. Actions de la municipalité

Madame le Maire précise que toute entreprise intervenant sur le domaine public doit déposer une demande en mairie. Elle est suivie d'un arrêté avec les prescriptions adaptées à la configuration des lieux, aux réseaux...

M. André CLAUZON, pour le groupe « Espeluche, C'est Vous » rappelle qu'après la mise en place de l'arrêt bus route d'Allan, le regard d'eau pluviale se situe 10 cm au-dessus du niveau du terrain. M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, a déjà contacté l'entreprise sans succès, Madame le Maire va se charger de contacter Montélimar Agglo.

M. André CLAUZON, pour le groupe « Espeluche, C'est Vous » signale, qu'après les travaux de la rue parle des travaux rue du Donjon, la voirie n'a pas été balayée et remplie de terre et de gravillons. M. Eric MEJEAN, conseiller délégué à la Sécurité, explique que ce chantier est en cours, qu'il a rendez-vous avec le chef de chantier de l'entreprise SOBECA à la fin des travaux et il est bien prévu que tout soit nettoyé et remis en état.

M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, pense qu'il faudra passer le karcher dans les rues.

Organisation et programmation des travaux d'entretien et nettoyage ordinaires : périodicité suivant les lieux

M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, précise que les travaux sont programmés chaque mois automatiquement, mais la réalisation est parfois aléatoire, considérant la météo et/ou les arrêts maladie.

M. André CLAUZON, pour le groupe « Espeluche, C'est Vous » pose la question de la présence très fréquente des agents techniques au stade alors que le centre du village ancien est toujours très sale. Madame le Maire précise que M. Eric MEJEAN, conseiller délégué à la Sécurité, s'occupe de certaines rues (chiens, voiture mal garée), signalement a été fait également à la Gendarmerie. M. André CLAUZON, pour le groupe « Espeluche, C'est Vous » montre une photo du Banc du Seigneur devant lequel on aperçoit un amas de fientes de pigeons qui, au vu de sa hauteur, est là depuis un temps certain : Madame le Maire répond, qu'en effet, il devrait y avoir un nettoyage par semaine.

Il signale également que, contrairement à ce qui a été indiqué lors de plusieurs conseils municipaux précédents, le nettoyage autour des poubelles est loin d'être effectué toutes les semaines.

Interventions de Mme Lucia HALLIER et M. Didier COURBIERE

M. André CLAUZON, pour le groupe « Espeluche, C'est Vous » demande que Mme Lucia HALLIER puisse exposer au conseil municipal les problèmes liés au transports scolaires et que M. Didier COURBIERE intervienne également pour la vente du château.

Madame le Maire donne la parole à M. Olivier HINZELIN, Président de l'association de Chasse. Elle donnera la parole à Mme Lucia HALLIER et M. Didier COURBIERE après avoir levé la séance : leurs comptes rendus de leurs interventions seront joints au présent procès-verbal.

Intervention de M. Olivier HINZELIN, Président de l'association de Chasse (ACCA)

Il vient communiquer sur les battues faites en plaine (bord de Citelles, Réserve de chasse, Vieille vigne au niveau du chemin du Gat) et qui peuvent interpellier. Pour cette saison, elles ont été au nombre de quatre.

Depuis 2 à 3 ans le comportement du grand gibier a changé sur la commune du fait de la présence du loup dans les massifs forestier (Montceau, Jamot, Romanet ainsi que Pérougier). Le grand gibier se cantonne de plus en plus souvent en bord de Citelles et en périphérie proche des habitations. Exemple : les sangliers sont restés 3 semaines sous le pont de Citelles à la sortie du village, Route de Puységiron.

L'ACCA ne peut se permettre de laisser ces animaux en plaine : en effet les sangliers reviennent très souvent sur le lieu de leur naissance. Si ce lieu est en plaine, les dégâts occasionnés sur les cultures iront crescendo. Il rappelle que c'est l'ACCA qui paye les dégâts (3 150 € pour la saison 2024) et ce chiffre va augmenter de manière exponentielle. Ces indemnités risquent à terme de remettre en cause la pérennité de l'association de chasse d'Espeluche ; certaines ACCA de communes voisines sont déjà en difficultés.

Les consignes de sécurité formulées avant tout démarrage de la chasse sont spécifiques et draconiennes sur ce type de battue.

Le ou les coups de carabines tirés peuvent surprendre et déstabiliser certaines personnes mais sont nécessaires.

Madame le Maire demande s'il est possible de prévenir les riverains en amont des battues : M. Olivier HINZELIN répond que ce n'est pas possible, car le gibier est identifié le matin même après concertation entre les chasseurs. Il va rédiger un article pour le journal municipal.

La séance est levée à 20h10

La Secrétaire
Chantal DEBARD



Le Maire
Marie-Pierre PIALLAT



Intervention de M. Didier COURBIERE, Président de l'association
Espeluche Découverte et Patrimoine

Objet : Vente du château féodal d'Espeluche, situé dans le centre du village

Mme le maire donne ensuite la parole à M. Courbiere, président de l'association Espeluche Découverte et Patrimoine, concernant la vente du château féodal d'Espeluche, situé dans le centre du village.

M. Courbière indique que l'association EDP a adressé deux courriers au conseil municipal afin de connaître l'avis du CM sur l'éventualité d'acquérir ce bien privé actuellement en vente.

Il indique que cette propriété de plus de 500 m² au sol, regroupe plus de 90 % du château féodal : un donjon du 12^{ème} siècle, une tour ovale de garde contenant un escalier hélicoïdal remarquable en pierre, l'ancienne salle du conseil, la majeure partie du logement du seigneur, mais également les 3 colonnades seuls vestiges de l'ancien prieuré détruit en 1564, ainsi que d'autres éléments architecturaux de la période médiévale et renaissance.

Il précise qu'aujourd'hui l'ensemble patrimonial est détenu par un seul propriétaire, Auparavant, il y avait 5 ou 6 propriétaires différents.

Il pourrait constituer l'emblème patrimonial de notre commune. Ce lieu pourrait être utilisé par des associations et être accessible à tous les Espeluchois. Il pourrait, accueillir des manifestations culturelles et artistiques au cœur de notre village.

M. Courbière indique que l'association EDP a pris contact avec différents partenaires potentiels (Montélimar Agglo, le Département...), les premiers retours démontrent que sans l'engagement de la Commune dans le projet, il sera très difficile de le faire aboutir. Les membres de l'association EDP souhaitent connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Il rappelle par ailleurs que dans le cadre du sondage sur « l'avenir de l'ancien local du médecin et logement » l'association propose que ce dernier soit vendu et que tout ou partie du montant de la vente soit affecté à l'achat du Château, pour constituer la part de la commune.

Après débat, les élus proposent qu'une visite de cette propriété soit organisée avec le propriétaire afin de voir ce que représente ce bien, et l'intérêt qu'il pourrait représenter pour la commune, avant de prendre une décision et ils chargent M. Courbière d'organiser cette visite.

Intervention de Mme Lucia Léal Hallier, représentante élue des parents d'élèves
du collège Marguerite Duras à MONTELIBMAR

Objet : Transports scolaires

Compte-tenu de réclamations sur le transport scolaire, un sondage a été réalisé auprès des 672 parents du collège Marguerite Duras via Pronote, à la veille des vacances de Noël. Le taux de réponse a été de 57%.

Après en avoir communiqué le résultat lors du Conseil d'Administration du collège le 04/02/25, Lucia Léal Hallier, représentante élue des parents d'élèves, a souhaité partager l'information avec le Conseil Municipal d'Espeluche, vu que notre village est directement impacté.

Le résultat détaillé du sondage a été transmis par mail à Monsieur Yves Courbis, Maire d'Allan et élu à l'agglo, présent au CA et représentant du collège, qui a remonté la question à l'élue en charge des Mobilités Durables de l'agglo : une réunion avec Montélibus est prévue.

Ce sondage révèle que **238** élèves du collège prennent le bus pour se rendre en cours soit plus d'un tiers. Si la fréquence de ces bus était suffisante, ils seraient 64 de plus, ce qui représenterait 45% des collégiens.

La ligne **31**, desservant Espeluche et Allan est celle qui comparativement aux autres lignes **transporte le plus d'enfants** : **105 élèves, soit 44 % des « usagers »**. Si l'on ajoute la ligne **35**, qui dessert Montboucher, nous totalisons sur ces deux lignes **64% des « usagers » de ce collège**.

Par rapport à l'an dernier – alors que nous avons obtenu des améliorations après l'action de parents espeluchois et membres du CM - des horaires de desserte ont été **supprimés** sur la ligne 31 depuis mi-novembre 2024, **en cours d'année scolaire**, sans information préalable :

- Bus de **9:00** depuis Espeluche pour début des cours à 10h00, supprimé ;
- Bus de **15:20** à Marguerite Duras pour rentrer à la maison : supprimé.

Globalement 60% des élèves qui finissent les cours à 15h n'ont pas de bus pour rentrer. 35% soit 87 élèves qui n'ont pas de solution alternative restent en permanence ou **doivent attendre dehors plus d'une heure et demie**.

L'an dernier, ils avaient un bus pour rentrer.

Il n'est pas pensable de changer les emplois du temps en cours d'année, ni de transférer la responsabilité de cette lacune aux parents des enfants concernés.

Enfin, les enfants qui font du Sport à l'UNSS le mercredi après-midi n'ont pas de bus non plus pour rentrer.

Les collégiens sortent tôt le matin pour attendre... et attendent encore le soir, ceci au détriment de leurs conditions d'apprentissage.

A ce temps d'attente, s'ajoute la durée de trajet qui atteint 1h10, pour un village qui ne se trouve qu'à 7 km du collège ! Double peine.

Le parcours du bus, à rallonge, a déjà été testé... Ne pourrait-on pas trouver de meilleures solutions ?

Outre la détérioration de service dénoncée par 36% des parents du collège, les horaires ne sont pas à jour : site Montélibus, application régionale Oura, panneaux sur

les arrêts – installés très tardivement – incohérence totale.

Lucia Léal Hallier attire l'attention des membres du conseil Municipal sur un paradoxe: ce sont ceux qui sont les plus nombreux à prendre le bus (ou à en avoir besoin) qui sont les plus mal desservis.

Et quid de l'inégalité ? Les enfants qui habitent en ville n'ont pas de problème alors qu'ils peuvent, si besoin, faire le trajet domicile-collège à pied de façon sécurisée (trottoirs) ou en vélo, alors que ceux de nos villages, à proximité immédiate du collège n'ont pas le choix : ils ne disposent pas de pistes cyclables sur des routes dangereuses et impraticables pour des piétons.

Enfin, pour pallier ce déficit, les parents concernés *qui en ont la possibilité* sont contraints de s'organiser et se déplacer en voiture : bilan carbone ? autonomie des enfants ?

Espérons que la communication de ces éléments concrets permettra d'améliorer la situation.